

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

2022

Intitulé de l'association :

.....
.....

OBJET DE LA DEMANDE :

Première demande
Subvention sollicitée en 2022 : €

Renouvellement :
Subvention sollicitée en 2022 : €
Subvention obtenue en 2021 : €

Fait à : Le :

Signature du Président ou de la Présidente :

Réservé à la Mairie

Date de réception :

Service instructeur :

Montant de la subvention accordée :

Conseil Municipal du :

AVANT DE REMPLIR CE DOSSIER

Ce dossier de demande de subvention est un formulaire destiné à toutes les associations sportives désirant obtenir une subvention de la part de la ville d'Elbeuf-sur-Seine. Il concerne les demandes de financement relatives au fonctionnement de l'association. Il ne concerne pas le financement d'un investissement, ni le financement des projets qui fait l'objet d'un autre dossier.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si ce dossier est complété, signé et accompagné de la liste des pièces suivantes :

Liste des pièces à joindre obligatoirement	Première demande	Renouvellement
Copie des statuts de l'association à jour	A fournir	Si modification
Copie du récépissé de déclaration en préfecture et de la publication au Journal Officiel	A fournir	Si modification
RIB ou un RIP,	A fournir obligatoirement	A fournir obligatoirement
Le dernier rapport d'activités ou le compte rendu de la dernière Assemblée Générale	A fournir	A fournir
Le dernier compte rendu financier certifié de l'association (modèle ci-joint)	A fournir	A fournir
Le budget prévisionnel de l'association (modèle ci-joint)	A fournir	A fournir
photocopie de la police d'assurance couvrant les risques liés aux activités et aux locaux,	A fournir	A fournir
Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire	A fournir	A fournir
Toutes annexes permettant des compléments d'informations à ce dossier	A fournir	A fournir

→ Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 22 octobre 2021

ATTENTION

Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite de dépôt ne pourra être pris en considération.

Pour valider chacun des critères d'étude des dossiers, la ville peut être amenée à réclamer tout justificatif.

☞ Comment retourner ce dossier ? :

➤ **Par courrier :**

Direction JSDSL

Service des sports

Hôtel de ville - BP 300

76503 Elbeuf sur Seine

Cedex

➤ **En Mairie :**

Direction jeunesse sport DSL

Service des Sports

Du lundi au vendredi :

13h30 – 17h30

➤ **Par email :**

sports@mairie-elbeuf.fr

Dans le cas des clubs omnisports

Les clubs omnisports peuvent présenter une demande de subvention par section sportive. Néanmoins les sections sportives étant dépourvues de toute existence juridique, les dossiers de chaque section sportive doivent être obligatoirement regroupés et adressés par le représentant légal du club omnisport accompagné de la présentation du club omnisport et des pièces complémentaires.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Utilisation de la subvention

- *Loi 96-314 du 12 avril 1996* : l'organisme doit utiliser la subvention pour l'affectation précisée en délibération et/ou convention. Si ce n'est pas le cas, la collectivité serait fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention.
- *Décret loi du 2 mai 1938* : l'organisme ne peut reverser la subvention à d'autres organismes, sauf autorisation expresse de la collectivité.
- En cas de décision d'illégalité du Tribunal Administratif relative à la subvention octroyée, celle-ci devra être remboursée à la ville d'Elbeuf sur Seine.

Obligations – Documents comptables

- *Décret Loi 30 octobre 1935* : Toute association ayant reçu une subvention est tenue de fournir à l'autorité qui a accordé la subvention une copie certifiée de son compte rendu financier, son budget prévisionnel ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- ***La loi n°2000-321 du 12 avril 2000* : rend obligatoire la transmission d'un compte rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.**
- *Loi n° 2000-321 du 12/04/2000 et Décret n° 2001-495 du 6/06/2001* : les associations recevant une subvention d'une autorité administrative supérieure à 23.000 € par an doivent obligatoirement conclure une convention avec cette autorité (dans notre cas, avec la ville d'Elbeuf sur Seine).
- *Loi 92-125 du 6/02/1992* : En cas de subvention supérieure à 75 000 € ou correspondant à plus de 50 % du budget de l'association, cette dernière doit établir un bilan et un compte de résultat certifiés conformes par un commissaire aux comptes.
- *Loi 93-122 du 29/01/1993* : Toute association recevant au moins un montant annuel de subventions publiques de 153 000 € doit établir un bilan, un compte de résultat et une annexe, nommer un commissaire aux comptes et un suppléant, et déposer ces documents à la Préfecture du siège social de l'organisme.
- *Décret 2009-540 du 14/05/2009* : Toute association percevant des subventions supérieures à 153 000 € doit assurer la publicité de ses comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site Internet de la Direction des Journaux Officiels.
- *Décret Loi 2 mai 1938* : Le refus de communiquer des pièces comptables justificatives et/ou l'insuffisance des renseignements fournis par l'organisme bénéficiaire peut entraîner la suppression de la subvention ou son remboursement.

📧 Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Christophe DUPONT

Service des Sports

02.32.96.90.28

Courriel : christophe.dupont@mairie-elbeuf.fr

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Identification de votre structure

Nom de votre association :

Sigle :

Votre association est-elle : club omnisport section de club omnisport club unisport

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

E-mail : Site web :

Numéro SIRET : Code A.P.E. :

ⓘ Si vous ne disposez pas de votre N° SIRET, le demander à la Direction Régionale de l'INSEE de Haute-Normandie – 8 quai de la Bourse 76037 Rouen Cedex 1 – Tél. 02.35.52.49.11 (la démarche est gratuite). Ce numéro est obligatoire.

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Identification du représentant légal et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal (Président ou autre personne désignée par les statuts) :

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

E-mail :

La personne chargée du dossier au sein de la structure :

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Déclaration en préfecture :/...../..... à

Date de publication au journal officiel :

Objet statutaire de votre association :
.....
.....

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Type d'agrément :attribué par :en date du :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? Oui Non

Les comptes de votre association sont-ils certifiés par un commissaire aux comptes ? Oui Non

Votre association a-t-elle des adhérentes personnes morales (associations, entreprises...) ? Oui Non

Si oui, le(s)quelle(s) ?
.....

Composition du bureau

<u>PRESIDENT</u>	NOM, Prénom : Adresse : Tél :E-mail :
<u>TRESORIER</u>	NOM, Prénom : Adresse : Tél :E-mail :
<u>SECRETAIRE</u>	NOM, Prénom : Adresse : Tél :E-mail :

Affiliation sportive de votre association

Discipline(s) sportive(s) dispensée(s) par votre association :
.....

Nom de la (des) fédération(s)sportive(s) d'affiliation, le cas échéant :
.....

Date du renouvellement d'affiliation pour la saison en cours :/..... (mois/année)

Adhérents de l'association

Il s'agit d'indiquer les statistiques à la date de clôture de votre dernier exercice.

Nombre total d'adhérents de l'association :

Nombre total d'adhérents-licenciés de l'association :

① Est adhérent-licencié, tout adhérent de l'association possédant une licence établie à son nom par une fédération sportive agréée.

Nombre d'adhérents selon leur profil		
Habitant Elbeuf :	Hommes :	-18ans :
		+18ans :
	Femmes :	-18ans :
		+18ans :
Habitant hors Elbeuf :	Hommes :	-18ans :
		+18ans :
	Femmes :	-18ans :
		+18ans :

Tarif des cotisations			
Catégories (jeunes, seniors, dirigeants...)	Coût cotisation (hors licence)	Coût licence/assurance (le cas échéants)	Coût total (Cotis + Lic + Assur)

Ressources humaines

Nombre de membres du comité directeur :
.....

Nombre de bénévoles réguliers :
.....

Nombre de bénévoles occasionnels :
.....

Nombre total d'arbitres/juges du club :
.....

Nombre total d'éducateur du club :
.....

- dont éducateurs fédéraux :

- dont éducateurs diplômés d'état :

- dont éducateur en cours de formation :

Nombre de salariés :

Nombre d'équivalent temps plein (ETP) :

- dont personnel technique (ETP) :

- dont personnel administratifs (ETP) :

Nombre d'emplois aidés :

- précisez sous quel dispositif d'aide :
.....

Activités proposées

Initiation Compétition Loisir / bien être Autre (précisez) :.....

Nombre d'équipes engagées en compétition :.....

➤ Niveau de pratique des – de 18 ans de l'association :

Hommes : Département Région Inter région National

Femmes : Département Région Inter région National

➤ Niveau de pratique des + de 18 ans de l'association :

Hommes : Département Région Inter région National

Femmes : Département Région Inter région National

Le meilleur résultat de la saison (en équipe et/ou individuel) :

.....
.....

Votre association dispose-t-elle d'un label club sportif eco-responsable ? Oui Non

Votre association dispose-t-elle d'un label fédéral ? Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) :

.....

Votre association intervient-elle auprès du milieu scolaire ? Oui Non

Si oui, dans quel cadre : Accompagnement éducatif

autres (précisez) :.....

Auprès de quel(s) établissement(s) scolaire(s) :.....

Votre association intervient-elle auprès des centres de loisirs ? Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) :.....

Votre association propose-t-elle des activités pour les personnes en situation de handicap ? Oui Non

Votre association propose-t-elle des activités à destination d'autre public spécifique ? Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) :.....

Manifestations

Votre association organise-t-elle des manifestations sportives ?

Si oui, d'envergure : locale départementale régionale inter régionale nationale

Citez-en quelques unes :

.....
.....

Votre association participe-t-elle aux manifestations de la ville :

Elbeuf sur Fête

Téléthon

Seine d'été

Vœux aux sportifs

Parcours du Cœur

Autres:.....

Votre association organise-t-elle des stages ouverts : à ses licenciés ? Oui Non

à des non-licenciés ? Oui Non

Si oui, quel type de stage :

.....

Vos manifestations/animations sont-elles eco-responsable ? Oui Non

Si oui, de quelle manière :

.....

Frais liés à la pratique compétitive

① Indiquer les montants annuels correspondant à votre dernier exercice financier clos.

Montant du remboursement par l'association des frais de déplacements engagés pour le compte de l'association par des bénévoles (bénévoles-accompagnateurs de sportifs à des compétitions, bénévoles-entraîneurs, sportifs non rémunérés se déplaçant à des compétitions...)

.....€

Montant des frais engagés par l'association dans le cadre, uniquement, de déplacements pour des compétitions sportives (location de véhicules de transport, carburant, péage...)

.....€

Montant annuel des honoraires versés aux arbitres et juges sportifs sur justificatifs

.....€

Montant annuel des droits d'engagements en compétition

.....€

Renseignements de mise à dispositions permanentes

Votre association bénéficie-t-elle d'une mise à disposition de la part de la ville d'Elbeuf sur Seine ?

Non

Oui (dans ce cas précisez)

Mise à disposition	Types	Volume horaire hebdomadaire*
Équipements	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
Matériels	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	

* à partir du calcul du volume hebdomadaire de mise à disposition des équipements municipaux à votre association, vous êtes en mesure de valoriser cette utilisation à hauteur de 14 €/heure pour un gymnase et 10 €/heure pour un équipement extérieur afin d'établir le montant des contributions volontaires en nature.

MODELE DE COMPTE RENDU FINANCIER ASSOCIATIF*

EXERCICE : DATE DE DEBUT : DATE DE FIN :

CHARGES	Prévisionnel	Réalisé	PRODUITS	Prévisionnel	Réalisé
60- Achats			70 - Ventes de produits finis, prestations de services		
Prestations de services			Vente de marchandises (ventes de matériels sportifs, de calendriers...)		
Achats non stockés de matières et fournitures (produits alimentaires, fournitures administratives...)			Prestations de services facturées (organisation d'un stage à destination d'un public non-adhérent, interventions pédagogiques...)		
Fournitures non stockables (eau, essence, énergie)			Produits des activités annexes (buvette, loto, repas dansant, vente d'espace publicitaires à un sponsor...)		
Fournitures d'entretien et de petit équipement (petits matériels de bureau, tenues de sport, récompenses.)			74 - Subventions d'exploitation		
Autres fournitures			État (à détailler) : CNDS		
Achat de marchandises (achat d'équipements sportifs : tapis, sautoirs...)				
61- Services extérieurs				
Locations (d'une salle, d'un local, d'un véhicule...)			Région :		
Entretien et réparation (d'une porte, d'un PC, révision d'un véhicule...)			Département (à détailler) : aide au sport		
Assurances			Aide aux manifestations		
Documentation (abonnement...)				
Frais d'engagements (en compétition, à un stage)				
Divers (frais de colloques, conférences...)			Ville d'Elbeuf - subvention fonctionnement		
62- Autres services extérieurs			Ville d'Elbeuf - subvention projet		
Rémunérations intermédiaires et honoraires (honoraires de professionnels indépendants : comptables, éducateurs sportifs...)			Ville d'Elbeuf sur Seine - autres**		
Publicité, publications (achat flyers, affiches, plaquette...)			Autres villes (préciser) :		
Déplacements, missions (remboursement de frais engagés par les bénévoles pour le compte de l'asso...)					
Frais postaux et de télécommunication			Intercommunalités (à détailler) :		
Services bancaires (frais tenue compte, bancaire...)					
63 - Impôts et taxes			Fonds européens		
Impôts et taxes sur rémunérations (taxe sur les salaires, participation à la formation professionnelle...)			Organismes sociaux (CAF...) : (à détailler)		
Autres impôts et taxes (taxe foncière, habitation...)					
64 - Charges de personnel			Autres recettes (aides des comités, fédérations...)		
Rémunérations du personnel**			75 - Autres produits de gestion courante		
Charges sociales (URSSAF, retraite ...)			Cotisations statutaires provenant des membres		
Autres charges de personnel			Dons reçus, mécénat...		
65 - Autres charges de gestion courante			Perception d'engagement lors d'un événement...		
Frais d'affiliation (aux comités, fédérations...)			76 - Produits financiers (intérêts livret...)		
Licences (achat de licences aux fédérations)			77 - Produits exceptionnels (revenus inattendus)		
Autres (SACEM...)			Sur opérations de gestion		
66 - Charges financières (agios, intérêts)			Sur exercices antérieurs		
67 - Charges exceptionnelles (pénalités, amendes...)			78 - Reprise sur amortissements et provisions		

68 - Dotation aux amortissements <i>(provisions pour renouvellement ou réserves)</i>			79 – Transfert de charges <i>(en diminution d'un compte de charges : indemnités CPAM, aides du CNASEA...)</i>		
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		

Excédent ou perte :€

86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite biens et prestations			Prestations en nature		
Personnels bénévoles			Dons en nature		
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		



MODELE DE BILAN FINANCIER ASSOCIATIF

Photographie instantanée du patrimoine d'une association

Actif <i>Richesses détenues à un instant donné par l'association</i>			Passif <i>Origine des richesses de l'association (sources de financement)</i>		
Classe		Montant	Classe		Montant
Actif fixe (argent immobilisé)	2	Immobilisations	1	Capitaux propres	
		Biens durables (>1an) propriété de l'association	10	Capital ou Fonds associatif (apport des fondateurs de l'association) et subventions non renouvelables (accordées pour l'achat d'un bien dont le renouvellement ou amortissement est à la charge de l'association)	
	20	Immobilisations incorporelles non amortissables (fonds de commerce, brevets, licences)	11	Report à nouveau (résultats antérieurs en réserve)	
	21	Immobilisations corporelles amortissables (immobilier, mobilier)	12	Résultat du dernier exercice (positif ou négatif)	
	27	Immobilisations financières (actions, obligations et cautions)	13	subventions d'investissement renouvelables (accordées pour l'achat d'un bien dont le renouvellement sera assuré par le financeur)	
	28	Amortissement des immobilisations			
				15	Provisions pour risques et charges (assurance sur l'avenir qui consiste à provisionner des fonds en cas d'excédent pour se prémunir des risques éventuels).
Actif circulant (biens destinés à être transformés en liquidités)	3	Stocks	16	Emprunts à moyen et long terme (EMLT >1 an)	
		Marchandises, matières premières	19	Fonds dédiés (ressources financières non encore utilisées : subventions, donations, legs)	
	4	Créances	4	Comptes de tiers (emprunts et dettes à court terme)	
		<i>Personnes physiques ou morales qui doivent de l'argent à l'association</i>		<i>Personnes physiques ou morales à qui l'on doit de l'argent à court terme (DCT)</i>	
	5	Comptes financiers - Trésorerie		Dettes financières (découverts bancaires, emprunts)	
		Disponibilités bancaires		Dettes d'exploitation (fournisseurs)	
		Comptes épargne		Dettes diverses (sociales ou fiscales)	
	Caisse				
	SICAV (valeurs mobilières de placement)				

Capitaux permanents (ressources durables de l'association)

Capitaux temporaires

* Si votre structure est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de vos budgets approuvés par les instances statutaires respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

** Si vous sollicitez une aide au financement d'un poste d'éducateur sportif, veuillez joindre une copie du livre de paie ou copie de la DADS associée à la déclaration annuelle des charges

